

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Procurations : 1

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (14)

M. BARITHEL Eric ; M. DAVIET Rémi ; Mme FOCHT Catherine ; Mme DUCLOS Catherine ; Mme MELIARD Marie-Laure ; M. ZANINI Frédéric ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; Mme MELIARD Marie-Laure ; Mme GUY Nicole ; M. PAILLE Jean-François ; M. DUCHEZ Patrick ; Mme MICHELET Aude.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (1)

M. Bruno BARTHALAIS donne pouvoir à Mme GUY Nicole.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/09/2023

Date d'affichage de la convocation : le 13/09/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Cécile ROFFINO, est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 17 juillet 2023 ;
- ❖ Rencontre et débat à Mr Le Député Antoine ARMAND pour discuter du problème des gens du voyage, Monsieur Le Maire remercie Mr Jean-Pascal ALBRAN pour sa disponibilité.
Nous attendons de la fermeté de la part de la Préfecture afin d'éviter que chaque été se passe comme le dernier, et qu'un drame arrive. Des solutions seront recherchées d'ici la fin de l'année avec le Grand Annecy et la Préfecture. La commune quant à elle recherche des solutions pour protéger ses terres agricoles et couper les accès des routes accédant à ses terrains.
Le sujet des RBNB est soulevé, trois pistes sont évoquées : le contrôle des déclarations, la baisse de l'avantage fiscal ainsi que l'obligation des rénovations énergétiques.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Délibération n°D20230901 : Engagement dans la démarche ABC BAUGES 2023 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **S'ENGAGE** dans le projet ABC Bauges 2023, et dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à la bonne réalisation de son ABC, de manière conjointe avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges : participation aux comités de pilotage, co-organisation des réunions publiques, gestion du groupe local ABC composé de citoyens de la commune, communication des actions et animations, etc.
- **VALIDE** les actions identifiées dans le dossier de candidature lauréat de l'appel à projets 2023 de l'Office Français de la Biodiversité, qui la concernent.
- **PARTICIPE** à l'autofinancement du projet ABC Bauges 2023, sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Massif des Bauges, à hauteur de 3 125 €.
- **DESIGNE** Monsieur BARITHEL Eric comme élu référent pour le projet d'ABC.
- **MANDATE** Le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n°D20230902 : Convention bilatérales de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec 3 bailleurs sociaux :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide,

- **D'approuver** les conventions bilatérales de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec les 3 bailleurs : Haute-Savoie Habitat, Halpades, Sa Mont-Blanc ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°D20230903 : Travaux de gros entretien reconstruction – programme 2023 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière ;
 - ✓ d'un montant global estimé à : **84 416.00 €**
 - ✓ avec une participation financière communale s'élevant à : **49 468.00 €** ;
 - ✓ et des frais généraux s'élevant à : **2 532.00 €**
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit :
 - ✓ **2 026,00 Euros** sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel,
 - soit : **39 574,00 euros**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Délibération n°D20230904 : Mandat spécial pour la participation au 105^{ème} congrès des maires de France du 20 au 23 novembre 2023 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Confère** le caractère de mandat spécial au déplacement au 105^{ème} congrès des maires à PARIS, du 20 au 23 novembre 2023, de Marc ROLLIN, Maire, de Nicole GUY, 2^{ème} Adjoint, Catherine DUCLOS, Conseillère municipale déléguée ; Catherine FOCHT, Conseillère municipale déléguée ; Patrick DUCHEZ, Conseiller municipal délégué ; Frédéric ZANNINI, Conseiller municipal délégué ;
- **Décide** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés (sur présentation de justificatifs) ;
- **Précise** que les dépenses concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 20 au 23 novembre 2023.

Questions Diverses et tour de table :

- Dossier 2^{ème} fleur avec un jury : attente du résultat ;
- Invitation à l'assemblée générale de la Batterie Fanfare de St JORIOZ le 22 septembre 2023 à 20h ;
- Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2024 ;
- Règlement RLPI adopté au 01/01/2024 (compétence police spéciale de la publicité) ;
- Dons retour du forum des associations ;
- Réunion des associations le 09/11/2023 à 20h.

La séance est levée à 23 H

**Le Maire,
Marc ROLLIN**



Le registre des délibérations est consultable en Mairie.